

PROGRAMME INTERNATIONAL DE SOUTIEN À LA PUBLICATION APPEL À PROPOSITIONS 2020-2021

DIRECTIVES

(also available in English)

Pour faciliter la lecture de ces directives, la forme masculine est utilisée pour désigner aussi bien les hommes que les femmes.

OBJECTIFS

Géré par le [Bureau de la recherche international \(BRI\)](#), le Programme international de soutien à la publication (PISP) fournit des fonds pour contrebalancer les coûts de publication générés par des collaborations de recherche avec des partenaires internationaux. Les objectifs du programme sont :

- de promouvoir les travaux scientifiques publiés avec des partenaires internationaux;
- de favoriser les partenariats et les projets de recherche conjoints entre l'Université d'Ottawa et les chercheurs internationaux;
- d'augmenter la visibilité de uOttawa au sein de la communauté de recherche internationale.

ADMISSIBILITÉ

- Le **demandeur** doit détenir un poste à temps plein permanent ou menant à la permanence à l'Université d'Ottawa, ou détenir un poste à temps plein auprès d'un institut de recherche affilié à l'Université d'Ottawa; **les chercheurs en début de carrière¹ et ceux se déclarant volontairement EDI² auront priorité.**
- Le **demandeur doit** être premier auteur ou auteur correspondant. Si le demandeur ne peut avoir que le statut de co-auteur, il doit fournir une justification dans la section décrivant l'importance du travail pour la collaboration internationale. Bien que le comité de sélection examine les demandes de co-auteurs dans des circonstances exceptionnelles, la priorité de financement reste accordée aux demandes des premiers auteurs et auteurs correspondants.
- Le **co-auteur international** doit faire partie des deux premiers co-auteurs et doit détenir un poste à temps plein permanent ou menant à la permanence ou son équivalent. Les co-auteurs affiliés avec des institutions de recherche et d'enseignement supérieur de tous les pays sont admissibles.
- Le demandeur ne doit pas avoir publié précédemment avec le co-auteur international.
- Les publications dont un ou plusieurs étudiants de l'Université d'Ottawa sont les premiers auteurs, sont éligibles. Dans ces cas, le chercheur de l'uOttawa (auteur correspondant) et le chercheur international doivent être mentionnés comme co-auteurs.

¹ Être dans ses premières sept années de carrière comme chercheur indépendant.

² Femmes, autochtones, personnes avec handicap, membres d'une minorité visible/de groupes racisés, et identités LGBTQ2+.

PUBLICATIONS ADMISSIBLES

- Les livres évalués par les pairs, les chapitres de livres, les volumes édités et les manuscrits;
- La publication en libre accès doit satisfaire aux exigences du [programme de soutien partagé de la Bibliothèque de l'Université d'Ottawa](#) :
 - Les articles de revue scientifique doivent être évalués par les pairs et soumis à des revues en libre accès uniquement. Une revue pleinement en libre accès doit rendre tout son contenu accessible en ligne dès le moment où il est publié.
 - Les revues en libre accès admissibles doivent figurer dans le [Directory of Open Journals](#) (répertoire des revues en libre accès), être membres de l'[Open Access Scholarly Publishers Association](#) ou du [Committee on Publication Ethics](#), ou adhérer à leur [Code de conduite](#).
 - Les revues en libre accès admissibles doivent suivre les normes reconnues de publication des travaux de recherche. Nous nous réservons le droit de refuser des demandes d'éditeurs considérés comme prédateurs selon [les critères établis](#).

NOTE : Les publications en libre accès ne peuvent pas recevoir des fonds des deux programmes.

- La grille tarifaire de l'éditeur doit être affichée en ligne publiquement.

FINANCEMENT

Le CVRR soutiendra entre 10 et 15 publications, pour un maximum de 2000 \$ chacune. Les subventions peuvent ne pas couvrir l'entièreté des coûts de la publication, mais sont destinées à en couvrir une partie.

Les demandeurs doivent d'abord utiliser les fonds reçus grâce aux subventions de recherche qui sont destinés à couvrir les frais de publication ou de soumission d'articles.

Les fonds doivent être dépensés durant la même année fiscale qu'ils ont été attribués ou les deux années fiscales suivantes.

Si, pour quelque raison que ce soit, le travail scientifique n'est pas publié dans ce délai, les fonds ne peuvent pas servir à d'autres fins et doivent être retournés au Cabinet du vice-recteur à la recherche. Une exception peut être faite si le demandeur souhaite utiliser les fonds pour payer pour une autre publication avec le même ou un autre partenaire international. Dans ce cas, le candidat doit demander l'approbation en soumettant un nouveau formulaire de demande **avant** de déboursier les fonds. Les mêmes exigences et délais de cet appel s'appliqueront.

Dépenses éligibles

La priorité sera donnée aux dépenses suivantes :

- les frais de publication d'articles scientifiques évalués par les pairs
- les frais d'articles scientifiques en libre accès
- les subventions de publication de livres

Des fonds peuvent être demandés pour d'autres coûts de publication tels que l'indexage professionnel, l'autorisation du droit d'auteur, la préparation de textes ou de graphiques prêts à photographier, l'obtention de traduction ou d'illustrations, ou la préparation et la reproduction de matériel comme des

cartes qui amélioreraient la publication. Dans de cas exceptionnels et selon la disponibilité des fonds, des frais de traitement d'articles dans des revues hybrides peuvent être admissibles.

Dépenses inéligibles

Ce fonds est destiné à appuyer les coûts directs de publication d'ouvrages savants. Il n'appuie pas :

- les voyages, le marketing ou la publicité, l'équipement, les provisions, l'achat de copies
- le temps des chercheurs ou des assistants consacré à l'écriture ou à la conduite de la recherche
- les coûts de réimpression des revues
- les honoraires pour les auteurs ou les éditeurs

Les dépenses encourues avant la date limite de ce programme ne sont pas éligibles.

PROCÉDURES DE DEMANDE

Le formulaire de demande du PISP peut être téléchargé à partir du [site web du BRI](#).

Le formulaire et les pièces jointes (incluant le formulaire RE signé) doivent former un seul document PDF, ayant pour titre le nom du programme et le nom de famille du demandeur (p. ex. PISP_2020_NOMdemandeur). La demande doit être soumise par courriel à oir@uottawa.ca.

DATES IMPORTANTES

- Lancement du PISP : 16 novembre 2020
- **Date limite du dépôt de la demande :** 8 janvier 2021
- Annonce des résultats : fin février 2021

PROCESSUS DE SÉLECTION

Un comité de sélection présidé par la vice-rectrice associée, promotion et développement de la recherche évaluera les demandes et les classera selon les critères suivants :

- L'importance de l'avancement / de la consolidation de la collaboration internationale.
- Le statut du demandeur; la priorité sera donnée aux chercheurs en début de carrière et aux membres EDI.
- La répartition équitable entre les facultés autant que possible.
- Les coûts totaux de la publication et du fonds de contrepartie.

COORDONNÉES

Mélissa Chiasson, chargée de projet au Bureau de la recherche internationale

Melissa.Chiasson@uottawa.ca

Dernière mise à jour : 16 novembre 2020